



EAGLE

Eco Activists for Governance and Law Enforcement

Sénégal

Tel : +221 77 375 57 71

<https://eagle-senegal.org/>

<http://www.eagle-enforcement.org/>

Rapport d'Activités 2^{ème} Trimestre 2025

Sommaire :

1. Introduction	2
2. Résultats principaux	3
3- Investigations	4
4. Opérations	5
5. Juridique	7
6. Formations	9
7. Médias	9
8. Relations extérieures	10
9. Conclusion	11



EAGLE
Sénégal

1. Introduction

EAGLE Sénégal, depuis son établissement en 2013 en tant que membre actif du réseau EAGLE Network, s'est imposé comme un acteur essentiel dans la protection de la faune au Sénégal. En rejoignant ce réseau d'envergure, EAGLE Sénégal est devenu le sixième projet de l'organisation, illustrant ainsi sa contribution significative en se basant sur le modèle EAGLE.

Les objectifs d'EAGLE Sénégal sont :

- L'identification à grande échelle de tous trafiquants d'espèces protégées et leurs dépouilles telles que l'ivoire, les peaux de grands félins, de reptiles, les perroquets et autres oiseaux protégés, et autres produits fauniques ;
- La dénonciation des cas de criminalité faunique auprès des autorités judiciaires et policières et l'appui à l'arrestation des délinquants fauniques grâce à la collaboration avec les différentes unités concernées ;
- L'assistance des autorités compétentes dans le cadre de la poursuite des délinquants fauniques, et le suivi de l'exécution des décisions de justices rendues en la matière ; La sensibilisation du public à travers les médias sur les enjeux de la criminalité faunique, sur l'application effective de la loi faunique, sur les risques encourus et les sanctions en matière faunique.

Le deuxième trimestre 2025 s'est distingué par trois opérations de lutte contre le trafic de faune. Le renforcement des collaborations mises en place depuis 2014 avec le Ministère de l'Environnement et de la Transition Ecologique, le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (Direction Générale de la Police Nationale, Sûreté Urbaine, Unités Spéciales et Commissariats centraux), la poursuite des relations avec les Ambassades du Royaume Uni (Service Politique), des Etats Unis d'Amérique à Dakar (Service politique et Douanes), des Pays Bas (Service Politique et de la République) de France (Service de Sécurité Intérieure) se poursuit.

Le travail de EAGLE Sénégal a été soutenu par : Wilcate, AVAAZ et OAK

2. Résultats principaux

Au cours du **deuxième trimestre 2025**, un total de **89** investigations ont été organisées à travers **24** missions sur toute l'étendue du territoire. Ces investigations ont permis d'identifier plus de **57** personnes qui s'activent dans le trafic de faune et/ou en lien avec des trafiquants de faune ou braconniers importants.

Au cours du deuxième trimestre 2025, le projet a assisté les forces de défense et de sécurité à la réalisation de trois **(03)** opérations de lutte contre le trafic de faune qui ont abouti à l'interpellation de **08** présumés trafiquants. Ces opérations ont permis la saisie de quatre **(04)** peaux de léopard et une **(01)** peau de hyène.

Consécutivement à ces interpellations, les juristes de l'ONG ont appuyé les autorités compétentes dans les procédures et les suivis de cas.

Parmi les huit **(08)** personnes arrêtées pendant ce deuxième trimestre, sept **(07)** ont été placées sous mandat de dépôt. La politique d'EAGLE visant la dissuasion, notamment par l'application de peines sévères aux trafiquants, demeure primordiale. Les personnes interpellées sont de nationalité Sénégalaise et Guinéenne. Vingt-quatre **(24)** pièces médiatiques représentent le résultat des productions médiatiques d'EAGLE au deuxième trimestre 2025.

L'ONG EAGLE continue de collaborer avec les autorités Sénégalaises en tenant régulièrement des entrevues avec les différentes autorités : Ministère de l'Environnement et de la Transition Ecologique, Ministère de la Justice et Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique. Des relations sont également entretenues avec les missions diplomatiques et notamment les Ambassades des Pays-Bas, du Royaume Uni, de France, des USA, la Délégation de l'Union Européenne et l'ONU DC. L'accord de partenariat signé entre EAGLE SENEGAL et la Direction Générale de la Police Nationale du Sénégal est toujours en application.

3- Investigations

Indicateur

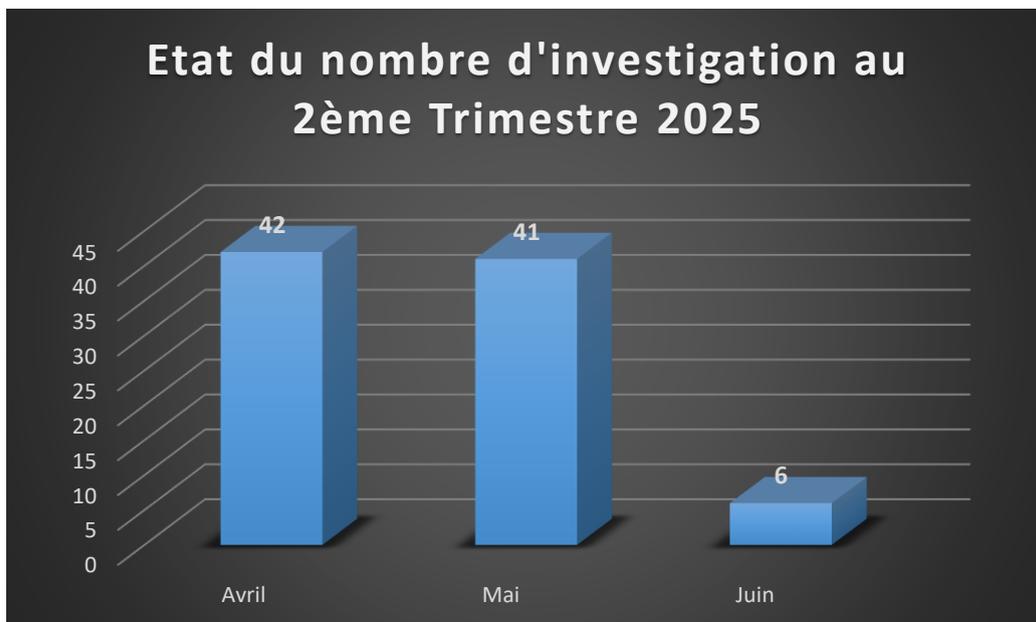
Nombre d' investigations menées	89
Investigation ayant abouti à une opération	03
Nombre de nouveaux trafiquants identifiés ce trimestre	57

L'un des objectifs majeurs d'EAGLE Sénégal est d'identifier les principaux trafiquants de faune et de relever contre eux des preuves tangibles pouvant servir à leur condamnation.

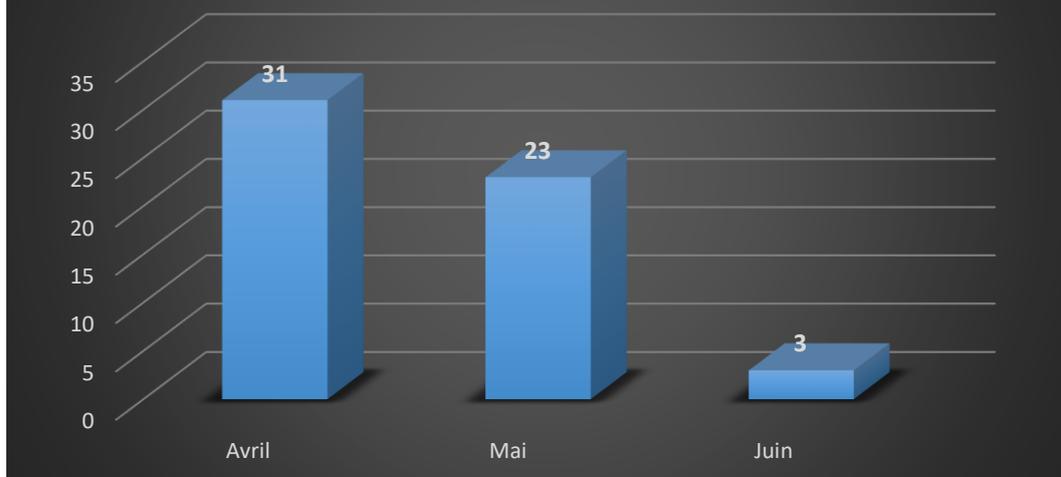
Lors de ce deuxième trimestre 2025, les enquêtes et observations de terrain révèlent que les peaux de grands félins, les peaux de crocodile et l'ivoire d'éléphant restent toujours les produits les plus trafiqués au Sénégal. **EAGLE Sénégal** a renforcé sa collaboration avec les autres projets du réseau EAGLE afin de continuer à surveiller les connexions qui existent entre le trafic des espèces de faune au Sénégal et les réseaux internationaux.



Analyse rapide



Etat du nombre de trafiquants identifiés au 2ème Trimestre 2025



4. Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations	03
Nombre de personnes arrêtées	08
Nombre de trafiquants en fuite	00

- **Au deuxième trimestre 2025**, trois opérations ont été faites.
- **Le 12 juin 2025 à 12h40mn** une équipe mixte composée des éléments du commissariat central de Kédougou, de la Direction des Parcs Nationaux, de la Direction des Eaux, Forêts Chasse et Conservation des sols avec l'appui de EAGLE SENEGAL a mené une (01) opération d'arrestation de trois (03) présumés trafiquants de nationalités sénégalaise sans difficulté à l'hôtel Thomas SANKARA de Kédougou. Les présumés trafiquants ont été arrêtés avec deux (02) peaux de léopard dissimulées dans un sac à dos militaire.



- Les présumés trafiquants ont été auditionnés et placés en position de garde à vue au commissariat central de Kédougou pour les faits d'association de malfaiteurs, de détention, circulation d'espèces protégées sans permis. Ils ont été



déférés le 16 Juin 2025 à la suite de leur durée légale de garde à vue et leur audience est prévue le 03 Juillet 2025 devant le tribunal de grande Instance de Kédougou.

- **Le 12 juin 2025** à 14h00mn, une opération mixte a été menée à l'hôtel Thomas SANKARA de Kédougou par les éléments de la brigade de recherche du commissariat central de Kédougou, de la Direction des Parcs Nationaux, de la Direction des Eaux, Forêts Chasse et Conservation des sols avec l'appui de EAGLE SENEGAL. Cette opération a permis l'interpellation de deux (02) présumés trafiquants de nationalités sénégalaise sans difficulté avec une peau de léopard dissimulée dans un sac plastique et mis dans un sac de riz vide.
- A la suite de leurs auditions, une troisième personne a été arrêtée sur dénonciation comme étant celui qui a abattu le léopard.
- Les présumés trafiquants ont été auditionnés et placés en position de garde à vue au commissariat central de Kédougou pour les faits d'association de malfaiteurs, d'abattage, de détention, circulation d'espèces protégées sans permis. Ils ont été déférés le 16 Juin 2025 à la suite de leur durée légale de garde à vue et leur audience est prévue le 03 Juillet 2025 devant le tribunal de Grande Instance de Kédougou.
- **Le 12 juin 2025** à 15h10mn deux présumés trafiquants de faune de nationalité Guinéenne et Sénégalaise ont été arrêtés par les éléments du commissariat central de Kédougou, de la Direction des Parcs Nationaux, de la Direction des Eaux, Forêts Chasse et Conservation des sols avec l'appui de EAGLE SENEGAL à la suite d'une opération mixte. Cette opération a permis la saisie d'une peau de léopard et d'une peau de hyène dissimulées dans un sac de riz vide.
- Les présumés trafiquants ont été auditionnés et placés en position de garde à vue au commissariat central de Kédougou pour les faits d'association de malfaiteurs, de détention, circulation d'espèces protégées sans permis. Ils ont été déférés le 16 Juin 2025 à la suite de leur durée légale de garde à vue. L'un des présumés trafiquants a été libéré et son dossier classé sans suite. Le parquet a fixé la date d'audience du présumé trafiquant restant le 03 Juillet 2025 devant le tribunal de grande instance de Kédougou.

5. Juridique

Indicateur

Nombre de suivis audience	• 00
Nombre de trafiquants derrière les barreaux avant déferrement et placement sous mandat de dépôt	• 07 (Doundou Watéline KÉÏTA, Ansoumana SOUMARE, Toumany CISSOKHO, Amadou BA, Sakamissa BALDE, Boubacar DIALLO, Souleymane BA et Thierno Moctar BA)
Nombre de trafiquants derrière les barreaux après jugement et condamnation	• 00
Nombre de trafiquants ayant été condamnés à des peines d'emprisonnement avec sursis	• 00
Nombre de trafiquants en attente de procès	• 07 (Doundou Watéline KÉÏTA, Ansoumana SOUMARE, Toumany CISSOKHO, Amadou BA, Sakamissa BALDE, Boubacar DIALLO, Souleymane BA et Thierno Moctar BA)
Nombre de trafiquants en fuite	• 00
Nombre de transactions financières avec le Ministère de l'environnement	• 00

- Le suivi et l'appui des autorités sont assurés par la cellule juridique d'EAGLE de plusieurs manières ;
 1. Transmission des preuves d'existence d'une infraction faunique ;
 2. Transmission des éléments du dossier et des circonstances aggravantes ;
 3. Appui à la rédaction des PV ;
 4. Mise à disposition d'analyse juridique selon les affaires ;
 5. Suivi des procès, visites régulières des trafiquants et dealers incarcérés ;
 6. Communication permanente avec les autorités ;
 7. Formation des magistrats, des policiers, des gendarmes, des agents des Parcs Nationaux et des agents des eaux et forêts impliqués dans les procédures ;
 8. Au courant de ce **2^{ème} trimestre 2025**, le département juridique a assisté à une opération et a effectué une visite de sensibilisation.

- **Visite de sensibilisation auprès des autorités judiciaires de Tambacounda et Kédougou**
- **Les 16 et 17 Avril 2025**, le département juridique a effectué une série de rencontres auprès d'acteurs judiciaires respectivement dans le ressort de Tambacounda et de Kédougou.
- L'objectif de cette visite consistait à sensibiliser **04** juges du siège, **01** Procureur Général, **01** Procureur de la République et **01** commissaire de police sur les enjeux du trafic illicite d'espèces sauvages pour une meilleure application de la loi faunique par le prononcé de peines exemplaires.
- **Affaire MP et DPN contre Sakamissa BALDE, Boubacar DIALLO, Doundou Watéline KEÏTA, Ansoumana SOUMARE, Toumany CISSOKHO, Amadou BA et Souleymane BA**
- **Le 12 Juin 2025**, entre **12h et 15h** à Kédougou, trois opérations successives ont été menées par une équipe mixte composée par les éléments de la brigade de recherche du commissariat central de Kédougou, la Direction des Parcs Nationaux, la Direction des Eaux, Forêts, Chasses et Conservation des Sols (DEFCCS) et l'appui de l'ONG EAGLE Sénégal, à l'hôtel Thomas SANKARA. Les forces de sécurité déployées sur les lieux ont rapidement procédé successivement à l'arrestation des nommés Doundo Wateline KEITA, Ansoumana SOUMARE, Toumany CISSOKHO, Sakamissa BALDE, Boubacar DIALLO, Amadou BA et Thierno Moctar BA de nationalité sénégalaise et guinéenne en flagrant délit de détention, circulation, importation et commercialisation de dépouilles d'espèces protégées notamment quatre (04) peaux de léopard et une (01) peau d'hyène conformément à l'article L.32 du code de la chasse et de la protection de la faune. Les dépouilles saisies sont des espèces protégées par ledit code.
- **Le même jour**, les mis en cause ont été auditionnés respectivement par la Direction des Eaux, Forêts, Chasses et Conservation des Sols (DEFCCS) et la Direction des Parcs Nationaux. Lors des auditions, une dénonciation a été faite et permettant l'interpellation du nommé Souleymane BA comme étant celui qui a abattu un des léopards. La valeur des produits était estimée à **1.950.000 francs CFA** sur le marché local.
- **Le 16 Juin 2025**, les mis en cause Doundo Wateline KEITA, Ansoumana SOUMARE, Toumany CISSOKHO, Sakamissa BALDE, Boubacar DIALLO, Amadou BA, Thierno Moctar BA et Souleymane BA ont été déférés devant le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Kédougou après leur durée légale de garde à vue. Le même jour, le Ministère public a éteint l'action public concernant Thierno Moctar BA et les autres mises en cause ont été placés sous mandat de dépôt et leur audience fixée le 03 juillet 2025.

6. Formations

Indicateur

Nombre de formations dispenses	00
Unités formées	00
Nombre de personnes formées	00

- Aucune formation n'a été dispensée au Sénégal.

7. Médias

Indicateur

Nombre total de pièces médiatiques : 24			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
00	00	24	00

- La diffusion des cas de criminalité faunique dans la presse est très importante. En effet cette médiatisation permet une sensibilisation du grand public sur les efforts de lutte et une dissuasion à l'encontre des éventuels trafiquants.
- Au moins **24** pièces internet représentent les résultats des opérations d'EAGLE au **2^{ème} trimestre 2025**. Parmi les médias locaux ayant produit des articles pièces internet, on note « Seneweb, *le soleil* » et « *leral* ».

- Quelques exemples de Presse internet :



8. Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres		15		
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cours	Visioconférence
07	01	00	07	00

Dans le cadre des bonnes relations avec nos Hauts Partenaires, du suivi de l'accord de collaboration, EAGLE Sénégal a procédé à des rencontres et réunions au **2^{ème} trimestre 2025** :

En Avril 2025

1. Le Procureur Général près la cour d'appel de Tambacounda
2. Le Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Kédougou
3. Le Président du Tribunal de Grande Instance de Kédougou
4. Le Président du Tribunal d'Instance de Kédougou
5. Le Président du Tribunal pour enfant de Kédougou
6. Le Juge en charge des affaires sociales du Tribunal de Grande Instance de Kédougou
7. Le Commissaire Central de Kédougou
8. Le Chargé de la sécurité ambassade du royaume uni
9. Le Directeur service des enquêtes de la DOCTRIS
10. Le Directeur de la subdivision des Douanes de l'AIBD

En Juin 2025

1. Le Procureur de la république près le tribunal de Grande Instance de Kédougou
2. Le Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Kédougou
3. Le Commandant du Corps Urbain du Commissariat central de Kédougou
4. Le Chef de zone des Parcs Nationaux de Mako
5. Le Chef Secteur des Eaux et Forêts de Kédougou

9. Conclusion

Le deuxième trimestre de l'année 2025 a été marqué par des activités collaboratives notamment dans le cadre des opérations. A cet effet, trois opérations ont été réalisées permettant l'interpellation de huit (08) personnes.

Sur le plan administratif, des démarches se poursuivent toujours avec de nouveaux collaborateurs. L'accord de partenariat entre EAGLE SENEGAL et la Direction Générale de la Police Nationale du Sénégal est en cours de mise en œuvre avec la collaboration des différents commissariats. L'accord de collaboration avec la Direction Général des Douanes est toujours en cours d'étude.

EAGLE SENEGAL entend rehausser la dynamique opérationnelle et la collaboration avec les différentes unités. Ce qui lui permettra de procéder à des opérations sur le territoire national pour accroître efficacement lutter contre la criminalité faunique au Sénégal.